



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

---

### **L'Office parlementaire scientifique fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie vaccinale face à l'épidémie de covid-19**

**Communiqué de presse**  
Paris, le 8 janvier 2021

L'Office rappelle que la campagne vaccinale doit protéger en priorité les personnes âgées, les plus fragiles et les personnels de santé. Il souhaite que la première phase monte en charge rapidement en tout point du territoire. Il souligne que la perspective d'une « troisième vague » épidémique et la menace du variant « britannique », beaucoup plus contagieux, imposent d'atteindre au plus tôt la protection collective qu'apporte la vaccination.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) poursuit son travail sur la stratégie vaccinale face à l'épidémie de covid-19. Ses quatre rapporteurs (Jean-François Eliaou et Gérard Leseul, députés, Florence Lassarade et Sonia de La Provôté, sénatrices.), auteurs d'un rapport adopté le 15 décembre dernier, ont repris cette semaine leurs consultations.

Sur un plan scientifique et médical, la sécurité d'emploi du vaccin disponible est confirmée. Le risque de forte réaction allergique est néanmoins un point de vigilance, même s'il a été jusqu'ici bien maîtrisé par des moyens connus. Les vaccins autorisés ou en voie de l'être devraient être efficaces aussi contre le variant « britannique », mais celui-ci, plus contagieux, impose de ne pas prendre de retard dans la campagne vaccinale.

La stratégie consistant à vacciner en priorité les personnes les plus âgées, en population générale comme chez les soignants, reste la plus pertinente au plan sanitaire. L'Office se félicite cependant qu'une inflexion ait été annoncée pour rendre plus rapidement le vaccin accessible à l'ensemble des soignants, comme il l'avait préconisé dans le rapport publié en décembre. L'Office souligne également que la disponibilité des doses restera pendant de nombreuses semaines un facteur limitant de la campagne vaccinale ; l'élargissement des publics éligibles à la vaccination ne pourra donc se faire que très progressivement.

L'Office rappelle que la campagne de vaccination est soumise, particulièrement au démarrage, à de très fortes contraintes logistiques liées à plusieurs facteurs : chaîne du froid impérieuse, fragilité du vaccin, approvisionnement progressif du territoire en doses, nécessité de prévoir la deuxième dose (dans un calendrier qui ne peut être trop assoupli), ainsi que le choix éthique de « faire aller le vaccin » vers les personnes les plus fragiles et non l'inverse. Bien identifiées au plan national, ces contraintes se sont traduites par un démarrage laborieux des opérations sur le terrain. Celles-ci doivent désormais monter en charge très rapidement, de façon à optimiser l'usage des livraisons hebdomadaires et du stock de doses déjà présent sur le territoire. La phase suivante de la campagne devra mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de vacciner (secteur libéral, médecine du travail, etc.) et s'appuyer aussi sur des centres locaux de vaccination, notamment quand des vaccins moins contraignants en termes de chaîne du froid seront disponibles. Cette deuxième phase doit donc être préparée sans attendre.

C'est dans la communication sur la campagne vaccinale que l'on a relevé le plus de dysfonctionnements. Le calendrier de démarrage a subi une publicité disproportionnée, alors que des progrès importants sont attendus sur d'autres sujets. Par exemple, les échanges entre les administrations et les élus doivent devenir plus fluides, avec la transmission et la mise à jour régulière de tableaux de bord simples portant sur la gestion des doses au niveau local. Un effort particulier doit être mis en œuvre en direction du grand public : l'hésitation vaccinale, même si elle est passée au second plan dans la couverture médiatique récente, reste le plus grand facteur de risque sur la campagne. Il faut également donner plus de visibilité aux décisions prises et à leur justification, notamment pour les professionnels de santé.

L'Office souligne enfin que les institutions démocratiques existantes doivent être au cœur de la détermination des choix publics. De nombreux organismes sont déjà à l'œuvre – la Haute Autorité de Santé avec son conseil pour l'engagement des usagers, le Haut Conseil de la santé publique, le Conseil d'orientation présidé par Alain Fischer, etc. C'est en s'appuyant sur les institutions de la démocratie sanitaire, plus qu'en mettant en place de nouveaux organismes, que l'on pourra assurer l'efficacité. La recommandation du rapport de l'OPECST pour viser clarté et lisibilité est plus que jamais d'actualité. En particulier, le Parlement est bien dans son rôle en suivant de près la conception et le déroulement de la campagne vaccinale, et en faisant usage de ses prérogatives constitutionnelles – évaluation de l'action publique et interpellation du gouvernement. L'Office, bras armé transpartisan du Parlement en matière d'articulation de la science au politique, y prendra pleinement sa part.

---

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques est présidé par Cédric Villani, député (Essonne – Non inscrit) ; son premier vice-président est Gérard Longuet, sénateur (Meuse - Les Républicains)

**L'Office sur Internet :**

- <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/office-parlementaire-d-evaluation-des-choix-scientifiques-et-technologiques>
- <http://www.senat.fr/opecest/index.html>

**Pour tout renseignement, contacter :**

- [opecest-contact@assemblee-nationale.fr](mailto:opecest-contact@assemblee-nationale.fr) – Tél. 01 40 63 26 86
- [presse@senat.fr](mailto:presse@senat.fr) – Tél. 01 42 34 25 13